



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-septième session
Vienne, 11-20 juin 2014

Projet de rapport

Additif

Chapitre II


Recommandations et décisions

D. Espace et développement durable

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et développement durable", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée, de la Roumanie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Comité était saisi d'un document de séance sur les évolutions récentes dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 (A/AC.105/2014/CRP.15).
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) "L'expérience indienne en matière d'exploitation des données d'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources et de la planification du développement" par le représentant de l'Inde;
 - b) "L'effet de la valeur des critères de brouillage par source unique sur l'efficacité de l'utilisation de la ressource qu'est l'orbite des satellites géostationnaires" par le représentant de la Fédération de Russie;

V.14-04071 (F)



Merci de recycler 

c) “Développement de l’infrastructure spatiale pour répondre aux besoins sociaux”, par le représentant du Mexique.

5. Le Comité a rappelé le paragraphe 274 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé “L’avenir que nous voulons” (résolution 66/288 de l’Assemblée générale, annexe), dans lequel la Conférence avait reconnu l’importance des données issues de la technologie spatiale, de la surveillance *in situ* et des informations géospatiales fiables pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable.

6. Le Comité a noté l’utilité des techniques et applications spatiales ainsi que des données et informations d’origine spatiale pour le développement durable, notamment dans les domaines de la gestion des sols et de l’eau, des écosystèmes marins et côtiers, des soins de santé, du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d’urgence, de l’énergie, de la navigation, de la surveillance sismique, de la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité, de l’agriculture et de la sécurité alimentaire.

7. Au titre d’un thème spécial consacré aux écosystèmes marins et côtiers, le Comité a pris note d’une étude de faisabilité réalisée au Canada, dans le cadre de laquelle un microsatellite étudierait la santé des eaux côtières et intérieures en fournissant des informations écologiques sur les eaux côtières; en surveillant les risques, les rejets, les effluents et les épisodes de pollution; en évaluant le bien-être des écosystèmes marins côtiers; et en détectant, surveillant et prévoyant la prolifération d’algues nuisibles.

8. Le Comité a félicité le Secrétariat d’avoir régulièrement communiqué des informations actualisées sur l’application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au niveau intergouvernemental et sur l’élaboration du programme de développement pour l’après-2015, informations qui figuraient dans les documents de séance A/AC.105/2013/CRP.7, A/AC.105/2014/CRP.15 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.21.

9. Le Comité a encouragé les États membres à entretenir des contacts au niveau national avec les autorités et départements chargés des mécanismes intergouvernementaux se rapportant à la Conférence et au programme de développement pour l’après-2015 afin de tenir compte, dans ces mécanismes, de la pertinence des applications des sciences et techniques spatiales et de l’utilisation de données géospatiales de source spatiale.

10. À cet égard, le Comité a reconnu l’importance fondamentale des informations et données d’origine spatiale pour la gestion de la viabilité aux échelons mondial, régional, national et local, et a souligné qu’il fallait prendre acte de la contribution de l’espace à l’élaboration de politiques et de programmes d’action, ainsi qu’à leur mise en œuvre. Il a donc invité les organismes et institutions internationaux chargés du développement et de l’utilisation durables des ressources naturelles et environnementales de l’humanité à créer des modèles adaptés de représentation et d’intégration institutionnelle des capacités spatiales dans les mécanismes internationaux, régionaux, nationaux et locaux de développement durable.

11. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer de participer activement à l’Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l’après-2015 et à d’autres mécanismes

interinstitutions pour les mécanismes liés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux priorités de développement pour l'après-2015, dans les limites de ses capacités, afin de promouvoir l'inclusion de références et d'éléments relatifs à l'espace dans la documentation produite par le Secrétariat de l'ONU dans ce contexte.

12. Le Comité a fait sienne la recommandation que le Sous-Comité scientifique et technique a formulée à sa cinquante et unième session (A/AC.105/1065, annexe I, par. 3) concernant le document de travail soumis par le Japon contenant un projet de proposition de plan de travail pour un mécanisme de délibération coopérative concernant le thème de l'espace et du développement durable: rapprochement du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/2014/CRP.22).

13. Le Comité est convenu à cet égard que la méthode de travail prévue dans le plan de travail pluriannuel serait réexaminée par le Groupe de travail plénier à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique. Il est convenu de prier le Secrétariat de présenter à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité, en consultation avec la délégation du Japon, un document de séance décrivant, à l'intention du Groupe de travail plénier, une méthode de travail proposée aux fins du plan de travail pluriannuel, compte tenu de l'avancement des deux mécanismes mondiaux parallèles examinés à New York et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en vue des prochains objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

14. Le point de vue a été exprimé que la coïncidence temporelle du programme de développement pour l'après-2015 avec le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et l'élaboration et l'adoption prévue de l'accord sur les changements climatiques à Paris en 2015 offrait des possibilités considérables en termes d'harmonisation et de simplification.

15. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait encourager les organes et organismes chargés d'assurer la viabilité au plan mondial à intégrer sur le plan institutionnel le thème de l'espace dans les structures, mécanismes et domaines de compétence concernés. Cette délégation était d'avis que le Comité devrait également prier les organisations régionales de développer et de renforcer les capacités spatiales et de les intégrer dans les mécanismes de coopération régionale axés sur la viabilité; prier les gouvernements nationaux et les autorités locales de donner les moyens nécessaires aux autorités nationales et locales afin de travailler de manière intégrée dans le domaine spatial; et prier la communauté spatiale internationale de reconnaître la nouvelle identité de l'espace comme étant "pour le peuple et avec le peuple".

16. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait créé sur son site Web une page consacrée à l'espace et au développement, qui contenait des documents sur l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable.

17. Le Comité a noté que la Station spatiale internationale continuait de jouer un rôle dans les programmes d'éducation et de sensibilisation des établissements d'enseignement du monde entier.

18. Le Comité a pris note avec satisfaction du grand nombre d'activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et techniques spatiales au service du développement durable. Il a également noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace.

19. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales qui visent à répondre aux besoins de développement.

20. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires consacrés à l'espace et créant des liens entre enseignants et étudiants du monde entier, auxquels ils offraient des occasions de formation.

F. L'espace et l'eau

21. Le Comité a examiné le point intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.

22. Les représentants de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, de l'Iraq, du Japon, de la République arabe syrienne et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

23. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "L'utilisation des données d'observation de la Terre pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau en Inde", par le représentant de l'Inde;

b) "La gestion des ressources en eau en Syrie", par le représentant de la République arabe syrienne.

24. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

25. Le Comité a noté que les questions relatives à l'eau devenaient l'un des problèmes environnementaux les plus critiques que connaisse l'humanité, comportant souvent des incidences politiques, et que la conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur la Terre. À cet égard, les données spatiales pouvaient aider les responsables à prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources en eau.

26. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales étaient destinées à l'étude de questions relatives à l'eau et qu'il était couramment fait appel aux données spatiales pour la gestion de l'eau. Le Comité a noté en outre que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre nombre de problèmes liés à l'eau, notamment à comprendre et surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes

météorologiques inhabituels, à cartographier les cours d'eau, à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et en atténuer les effets, ainsi qu'à faire plus rapidement des prévisions plus exactes.

27. Le Comité a noté avec satisfaction que la troisième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies, le Maroc et le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et coparrainé par l'Agence spatiale européenne (ESA), le réseau ISNET et le GEO, s'était tenue avec succès à Rabat du 1^{er} au 4 avril 2014. Le Comité a noté en outre que la Conférence avait été l'occasion, pour les scientifiques, les chercheurs et les experts du monde entier de partager leurs vues sur la coopération, le renforcement des capacités et les défis à relever dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

28. Le Comité a également noté avec satisfaction que la réunion d'experts d'Amérique centrale sur l'exploitation de l'information d'origine spatiale dans les systèmes d'alerte rapide s'était tenue avec succès à San Salvador, du 30 mars au 1^{er} avril 2014, et a en outre noté qu'il importait d'améliorer les systèmes d'alerte rapide utilisés aux échelons national et local pour réduire les risques liés à l'eau et aux inondations parmi les populations vulnérables et mettre au point des interventions efficaces en cas de catastrophes naturelles.

29. Le Comité a noté que l'Initiative du GEO sur le cycle de l'eau en Asie mettait au point un système d'information des systèmes visant à promouvoir la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources hydriques par l'intégration et le partage de données comme base pour la prise de décisions pertinentes concernant les politiques nationales de gestion de l'eau dans 20 pays asiatiques. Il a noté en outre que le premier Colloque commun Asie-Afrique du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) sur le cycle de l'eau, organisé par l'Université de Tokyo et le GEO, s'était tenu à Tokyo du 25 au 27 novembre 2013 et avait principalement porté sur la coordination des activités et les approches communes pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le contexte du changement climatique.

G. Espace et changements climatiques

30. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changements climatiques", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.

31. Les représentants de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, du Mexique et du Portugal ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

32. Le Comité a noté que les changements climatiques étaient un problème pressant et l'un des plus grands enjeux de notre temps. Il s'agissait d'une question transversale qui avait des effets négatifs sur toutes les régions du monde, en particulier les pays en développement, par diverses manifestations comme le réchauffement climatique, l'élévation du niveau de la mer, la fonte des calottes polaires et des glaciers et des phénomènes climatiques et météorologiques de plus

en plus intenses, notamment les sécheresses, les tempêtes extratropicales et les cyclones tropicaux, qui était la cause d'inondations et de glissements de terrain plus importants. À cet égard, le Comité a noté que le changement climatique représentait un enjeu de taille pour parvenir à un développement durable.

33. Le Comité a reconnu qu'il avait un rôle important à jouer et devrait accorder une attention plus grande à la promotion de l'utilisation des applications spatiales en vue de s'adapter au changement climatique, de réduire au minimum ses effets néfastes et tirer parti des possibilités offertes par la communauté spatiale, en particulier dans les secteurs les plus vulnérables comme les ressources en eau, l'agriculture, les forêts et les zones côtières, et de réduire les risques liés aux catastrophes d'origine naturelle.

34. Le Comité a noté que les observations par satellite et les données satellitaires étaient des outils essentiels pour surveiller les effets du changement climatique et ses incidences sur les systèmes biogéophysiques et les secteurs socioéconomiques. Les observations spatiales avaient fourni des informations essentielles pour comprendre et modéliser le système terrestre et joueraient un rôle plus important à mesure que de nouveaux indicateurs du changement climatique seraient établis. En conjonction avec les observations effectuées au sol, les données satellitaires offraient une perspective intégrée sur l'évolution de l'environnement de la Terre et permettaient de comprendre les incidences du changement climatique pour l'humanité. À cet égard, il a noté que les observations par satellite étaient cruciales pour la réalisation d'évaluations internationales, comme le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

35. Le Comité a reconnu l'importance d'initiatives comme le programme d'applications spatiales pour l'environnement (SAFE), élaboré dans le cadre des activités du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, pour encourager la surveillance de l'environnement afin de réaliser des études reposant sur des applications spatiales concernant l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique.

36. Le Comité a noté les efforts visant à appuyer les activités liées au changement climatique menées par le GEO et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), ainsi que les contributions aux mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique mondial prises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

37. Le Comité a pris note des activités des États Membres sur l'utilisation de satellites pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre et d'aérosols, mesurer le dioxyde de carbone et le méthane, ainsi que plusieurs autres variables climatiques essentielles, et surveiller les forêts, les océans et les sécheresses. Il a noté que les satellites lancés par de nombreux pays depuis le début des années 1970 avaient permis d'établir des indicateurs mondiaux à long terme du changement climatique et montraient des tendances mondiales alarmantes.

38. Le Comité a noté que plusieurs États membres avaient lancé ou prévoyaient de lancer des satellites d'observation de la Terre pour surveiller les manifestations et les effets des changements climatiques. Il a aussi pris note des efforts de coopération entre les agences spatiales de plusieurs pays pour le lancement de

satellites permettant de surveiller l'impact du changement climatique et des paramètres y relatifs.

39. Le point de vue a été exprimé que le Comité pourrait contribuer à renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour suivre les effets du changement climatique et les mesures d'adaptation prises face à ce phénomène dans divers systèmes et secteurs. Les débats du Comité ont également été considérés comme essentiels pour intensifier la coopération mondiale en matière d'échange d'informations et d'utilisation des techniques spatiales afin de comprendre et de gérer les enjeux du changement climatique.

H. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

40. Le Comité a examiné le point intitulé "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies", conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.

41. Les représentants du Japon et de l'Allemagne ont fait des déclarations sur ce point. Les observateurs de la CESAP et de la CESAO ont également fait des déclarations. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.

42. Le Comité a entendu une présentation intitulée "Promotion de la coopération régionale en vue d'utiliser efficacement les techniques spatiales à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique", par l'observateur de la CESAP.

43. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration pour informer le Comité des résultats de la trente-quatrième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à New York les 13 et 14 mai 2014. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion sur cette session (A/AC.105/1064).

44. Le Comité a noté que la session d'ONU-Espace avait été organisée pendant la 14^e séance plénière du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique. Il a en outre noté qu'une réunion conjointe du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique et d'ONU-Espace s'était tenue dans l'après-midi du 14 mai 2014.

45. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et sur les orientations et résultats escomptés pour la période 2014-2015 dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (A/AC.105/1063). Le Comité a pris note des recommandations concernant l'exploitation des technologies spatiales aux fins de la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, figurant aux alinéas a) à e) du paragraphe 78 du rapport.

46. Le Comité s'est félicité de ce que ONU-Espace ait accepté que son prochain rapport spécial, qui sera établi en 2015, porte sur le thème de l'espace au service de la santé dans le monde. Il a rappelé que les précédents rapports spéciaux de la Réunion portaient sur les thèmes suivants: "Technologies, applications et initiatives nouvelles ou émergentes dans le cadre de la coopération interorganisations dans le

domaine spatial” (A/AC.105/843); “Apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique: contribution du système des Nations Unies” (A/AC.105/941); “Espace et changements climatiques” (A/AC.105/991); et “L’espace au service du développement agricole et de la sécurité alimentaire” (A/AC.105/1042).

47. Le Comité a indiqué qu’ONU-Espace avait adopté une approche souple concernant l’élaboration de son ordre du jour pour qu’il s’adapte mieux aux besoins et aux intérêts actuels des organismes des Nations Unies participants. Il a également indiqué qu’ONU-Espace avait décidé d’inscrire à l’ordre du jour de sa prochaine session en 2015 un point relatif à l’échange de vues et d’informations sur le rapport du Groupe d’experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), en ce qui concerne la coordination des activités des organismes des Nations Unies, conformément aux recommandations générales du rapport telles qu’approuvées par l’Assemblée générale dans sa résolution 68/50.

48. Le Comité a noté avec satisfaction que la 11^e séance informelle ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales avait été organisée par le Bureau des affaires spatiales à New York le 14 mai 2014, sur le thème des outils spatiaux au service du développement sur la Terre: contribution des techniques et applications spatiales au programme de développement pour l’après-2015 (voir A/AC.105/2014/CRP.9).

49. Le Comité a noté que le débat informel ouvert avait offert une perspective multidimensionnelle axée sur des exemples illustrant comment les nombreuses applications spatiales, notamment l’observation de la Terre, les systèmes mondiaux de navigation par satellite, les télécommunications et la télémédecine, ainsi que d’autres sources d’informations géospaciales, étaient utilisées pour favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment améliorer la résilience des populations et des infrastructures, et pour faire avancer le programme de développement pour l’après-2015. Le Comité a encouragé les États membres à continuer de participer activement aux séances informelles ouvertes de la Réunion interorganisations.

50. Le Comité a pris note des efforts de coopération entre les États membres et les organismes des Nations Unies visant à promouvoir l’utilisation des techniques spatiales pour résoudre les problèmes mondiaux auxquels l’humanité fait face, et renforcer la résilience des pays face aux chocs multiples. À cet égard, il a pris note du Plan d’action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d’information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable, 2012-2017, adopté par la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique à sa soixante-neuvième session, ainsi des activités menées dans le cadre du sous-programme de la CESA0 sur les technologies de l’information et de la communication pour l’intégration régionale.

51. Le Comité a noté que la CESAP organiserait une conférence ministérielle pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d’action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d’information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable, 2012-2017. Il a en outre noté que la première réunion régionale d’experts sur les technologies spatiales et satellitaires au service du développement dans la région arabe serait organisée par la CESA0 en 2015.

52. Le Comité a noté que la trente-cinquième session d’ONU-Espace pourrait être organisée conjointement avec le Groupe de travail des Nations Unies sur

l'information géographique et/ou le Secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géographique au niveau mondial; ou qu'elle pourrait être accueillie par la CESAP si elle se tenait pendant une réunion de la Commission à laquelle participerait ses États membres. À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction que la CESAP proposait d'accueillir la trente-cinquième session, en 2015. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en sa qualité de secrétariat de la Réunion interorganisations, déterminerait, durant l'intersession, qui accueillerait la trente-cinquième session d'ONU-Espace.

53. Le Comité est convenu qu'au cas où il n'était pas possible de tenir la trente-cinquième session d'ONU-Espace avant sa cinquante-huitième session en 2015, le rapport d'ONU-Espace sur les travaux de sa trente-cinquième session devrait lui être communiqué à sa session de 2016.

54. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, de promouvoir un recours accru aux applications concrètes des sciences et des technologies spatiales aux fins du développement, compte tenu de l'effet catalyseur que de telles applications pourraient avoir sur le développement dans le contexte de l'après-2015.